

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 Janvier 2023

Présents : MM. CHACON José - CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno- RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe et Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick – RENAUT Delphine

Excusés : MM. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel– Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine.

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Demande de subventions pour travaux intérieurs école

M. le Maire fait part au conseil de l'avancement du projet pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment scolaire et des aménagements intérieurs à apporter.

Une subvention DSIL a été attribuée en 2021 pour 72.690 € représentant 40% d'un montant de travaux estimé à 181.726 € (isolation extérieure, réfection isolation bibliothèque, changement du système de chauffage, changement des radiateurs, changement des menuiseries, changement de tout l'éclairage pour du LED).

La subvention CLIMAXION a été abandonnée puisque nous ne pouvions pas profiter du bouquet de travaux demandés, suite à la décision de ne plus changer les fenêtres des classes.

Une subvention au niveau départemental peut être demandée pour les travaux de rénovation thermique et pour les aménagements à réaliser (placards, sol, peinture, réaménagement de la salle périscolaire actuelle).

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour déposer un dossier de subvention au Conseil Départemental des Vosges sur la base d'un montant estimé à 270.405 € HT.

Concernant le projet extension pour la création d'une annexe périscolaire, le dossier de consultation est en préparation et va être lancé très prochainement.

Il a fallu demander et faire réaliser une étude de sol. Fin décembre, un devis avec FONDASOL a été signé pour la somme de 2.350 € HT. C'est une pièce nécessaire au dossier de consultation.

Demande de subvention pour formation BAFA

M. le Maire expose au conseil municipal les résultats du sondage pour ouvrir un centre aéré en août dans le village. Une dizaine de parents ont répondu pour un potentiel de 17 enfants étalés sur les 4 semaines proposées. Après discussions, le conseil a la volonté de proposer aux parents du village ce service. Cette première approche confirme ce choix.

Pour cette première année, les dates pourraient s'échelonner du 31 juillet au 25 août 2023, de 8h00 à 18h00, avec possibilité de repas le temps de midi ; les enfants accueillis seraient de la tranche d'âge de 6 à 11 ans (6 ans en 2023) et à voire la possibilité de prendre les enfants de 5 ans (révolu en 2023) d'une même fratrie.

Le besoin d'encadrant est d'un BAFD et d'un BAFA (1 animateur pour 12 enfants). La possibilité de faire le centre aéré à la salle polyvalente nous contraint à fixer un maximum de 24 enfants par jour.

Une proposition de formation au BAFA a été faite aux jeunes du village et 4 candidatures ont été reçues. Un adulte a également soumis sa candidature. Le conseil propose de rencontrer les jeunes pour connaître leur motivation. Suite à cet entretien, les jeunes qui seront retenus pourront être formés au BAFA. Pour l'adulte, sa proposition sera revue l'année prochaine.

Un devis a été demandé auprès de FAMILLES RURALES. La session de base est au prix de 545 € (8 jours) et la session d'approfondissement au prix de 450 € (6 jours) pension complète. Selon les résultats, un devis sera demandé à l'association qui pratique un prix dégressif selon le nombre d'inscrits.

M. le Maire indique au conseil que Mme WATERNAUX Dany, est intéressée pour passer la formation. Le conseil valide cette formation nécessaire à son poste d'adjoint d'animation à l'école.

Après délibération, le conseil donne pouvoir au Maire pour demander une subvention auprès de la CAF des Vosges (aide de 60% de la formation), selon le nombre de jeunes qui sera retenu et pour Mme WATERNAUX.

Demande de subvention pour enfouissement du réseau téléphonique route de Liffol

M. le Maire présente au conseil le projet d'enfouissement du réseau téléphonique route de Liffol et en partie rue du Clos Morizot proposé par le SDEV88.

Après délibération, le conseil municipal sollicite du syndicat d'Electricité les subventions mobilisables. Sur une estimation de travaux de 55.082,77 €, l'autofinancement de la commune serait de 18.012 €. Il restera à demander la subvention pour l'éclairage public dont l'étude est en cours au syndicat.

Tarifs 2023

Salle polyvalente : M. le Maire explique au conseil que suite à la décision prise en commission de renouveler la vaisselle (assiettes et couverts), il y a lieu de modifier les tarifs de casse. Le tarif des couverts et assiettes est remis à jour selon le tableau joint. Il est rajouté un tarif de casse de 50 € pour les chaises, renouvelées elles-aussi.

Par ailleurs, il est proposé également de spécifier le tarif de la salle prise le week-end. En effet, le tarif de 1 jour et 2 jours est laissé au choix du locataire, y compris le week-end. Cela entraîne de rendre la salle le dimanche et empêche une autre réservation sur 2 jours. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la location de la salle pour le week-end complet (du vendredi après-midi au lundi matin). La location à la journée sera toujours possible en semaine. Le tarif reste inchangé.

Au niveau nettoyage de la salle lorsque des associations l'utilisent, le conseil décide à l'unanimité de fixer un forfait de 40 € s'il n'y a pas de repas et maintient à 80 €, en cas de repas.

Location de la salle polyvalente pour les habitants du village uniquement :

- Pour une journée : 150 € (hors week-end)
- Pour le week-end ou pour 2 jours en semaine : 200 €

A rajouter 80 € de nettoyage de la salle pour chaque location

- Pour les enterrements au cimetière de Bazoilles : Gratuit
- Pour les associations du village : Gratuit (+vaisselle gratuite) (casse et ménage en sus)
- Pour les associations de l'extérieur : 1 journée : 50 € (+ ménage, vaisselle, casse, électricité)

Pour les associations uniquement, le ménage sera facturé 40 € si la location n'est pas suivie d'un repas et de 80 € si elle comprend le repas.

La vaisselle est fixée à 1,50 € / personne. La vaisselle cassée ou manquante sera facturée.

La consommation électrique sera relevée avant et après la location, puis facturée au prix du tarif bleu EDF en vigueur

La caution reste fixée à 300 €, une attestation d'assurance villégiature devra être souscrite.

Affouages : Pour la saison 2023/2024 : 6 € le stère sans taxe

- Cimetière :
- Concession 30 ans : 150 €
 - Concession 50 ans : 250 €
 - Concession perpétuelle : 600 €

Un seul emplacement (2x1m) pourra être délivré par famille.

Colombarium : tarif unique de 800 € pour 30 ans

Cantine et périscolaire : Le tarif de la cantine est fixé à 4,50 € / repas.

La facturation du périscolaire est fixé à :

	MATIN (7h30 à 9h00)		MIDI (13h00 à 13h30)		SOIR (16h30 à 18h30)	
	< à 850 €	> à 850 €	< à 850 €	> à 850 €	< à 850 €	> à 850 €
QUOTIENT						
TARIFS	1,50 €	1,65 €	0,50 €	0,55 €	2,00 €	2,20 €

Vente des terrains aux riverains de la desserte Vieux Prés / Tannerie

M. le Maire expose au conseil municipal que la délibération prise le 10 février 2022 n'est pas assez précise sachant que les terrains sont désormais découpés et numérotés. Le notaire souhaite une délibération indiquant le nom des acquéreurs.

Après délibération, le conseil municipal suivant le plan de découpe réalisé, décide à l'unanimité de vendre au tarif de 11 € / m² les parcelles ci-dessous :

RINGUE Thierry :	parcelle ZE 210	pour 149 m ²
THIEBAUT Morgan :	parcelle ZE 211	pour 24 m ²
DE ALMEIDA ALVES Antonio :	parcelle ZE 212	pour 29 m ²
SURE Régis et Anne-Cécile :	parcelle ZE 213	pour 79 m ²

M. CLAUS et M. MOUGINOT n'ont pas souhaité acquérir la partie mitoyenne à leurs terrains.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

Vente du terrain rue de la Gare

M. le Maire expose au conseil municipal que la délibération prise le 9 mars 2020 ne correspond plus à la réalité de la vente puisqu'il est proposé à M. LAURENT Simon (LAURENT TP ; SCI GASTON ET GERMAIN) de lui céder la totalité de la surface (déduite de la route et de l'accès au pylône SNCF). La parcelle que la commune se réservait n'est plus d'utilité, suite à l'achat du local rue du Vieux Pont. Ainsi, Après nouveau découpage de la parcelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre au prix de 5 €/m² une partie de la parcelle E1082 de 4965m². La surface vendue représente environ 2.800 m², le surplus restant à la commune. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

Proposition de placements bancaires

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est possible depuis peu de réaliser des placements de compte à court terme. Il propose de placer le prêt crédit court terme TVA de 242.000 € non utilisé actuellement, compte tenu du fait que les travaux du périscolaire et de la rénovation de l'école ne sont pas encore commencés. Après délibération, le conseil municipal décide de placer cette somme sur 8 mois au taux proposé de 2,55%.

Etat d'assiette bois 2023

M. le Maire expose au conseil municipal la proposition d'Etat d'assiette 2023 de l'ONF. Après délibération, le conseil fixe comme suite la destination des produits des coupes des parcelles 2, 4 et 5 figurants à l'état d'assiette de l'exercice 2023

- Parcelle 4 et 5 report de martelage de l'état d'assiette 2022, dépérissement de hêtre au-dessus des champs cultivés
- Parcelle 2 plantation de hêtres, éclaircir le peuplement qui est dense pour commencer à mettre les bois à distance et favoriser les critères de résiliences. Ancienne plantation de 1m sur 1m.
- Destination de la parcelle 2 : affouage.

Modification des taux d'assurances statutaires : modification du contrat

M. le Maire expose au conseil municipal que l'assureur CNP impose une modification du contrat pour l'assurance du personnel en cas de maladie.

Une nouvelle tarification a été négociée par le Centre de Gestion des Vosges pour la période restante sous contrat (2023+2024). Ainsi, les taux passent :

De 5,04 % à 6,49% avec franchise de 30 jours pour les agents CNRCAL et un remboursement de 90% du salaire

De 0,85% à 1,19% avec franchise de 15 jours pour les agents IRCANTEC et un remboursement de 80% du salaire.

Après délibération, sous la contrainte de rupture du contrat par l'assureur, le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

Campagne de Stérilisation chats errants 2023 : demande de subvention

M. le Maire fait part au conseil du bilan 2022 de la stérilisation des chats errants. Il a été réalisé grâce à l'Association APACHE (Mme RENARD), avec l'aide des habitants du village et le cabinet vétérinaire de Liffol, 9 stérilisations de chats (6 femelles et 3 mâles). Les frais des stérilisations ont été payés par la Fondation Brigitte Bardot (60 € / chat et 90 € pour la femelle), les frais de pipette antiparasitaire à la charge de la commune pour 13,20 €/chat. Reste à payer les frais de transport à APACHE selon leur convention.

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire pour 2023 cette campagne de stérilisation pour 10 chats et sollicite l'aide de la Fondation Brigitte Bardot et l'Association APACHE.

Remboursement frais M. JACQUES suite à formations

Suite aux formations réalisées par M. JACQUES David dans le cadre de son travail, le conseil municipal décide de donner pouvoir à M. le Maire pour lui rembourser la somme de 36,90 € représentant les frais de repas qu'il a eu.

Remboursement frais M. ORY suite à achat de couverts pour la salle polyvalente

M. le Maire présente au conseil le montant de la facture qu'il a déboursé pour acheter les couverts de la salle polyvalente, puisque l'achat ne pouvait se faire que par internet et par carte bancaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (M. ORY ne vote pas) décide de lui rembourser la somme de 917,66 € correspondant à la facture qu'il a payée pour le renouvellement des couverts de la salle polyvalente.

Marché balayage rues 2023

M. le Maire soumet au conseil la proposition du groupement de commandes réalisé par la CCOV pour le balayage des rues dans les villages.

Après consultation, l'entreprise ACMD a été retenue. La CCOV a négocié un prix au kms pour l'ensemble des communes, occasionnant pour certaines communes une baisse et une hausse pour les autres, dont notre commune.

Ainsi, le tarif passe de 147 € HT (12 € / km) à 357 € HT (27,50 € /km) par passage.

Après délibération, ne pouvant se dédire de ce groupement de commandes, le conseil municipal valide pour 2023 ce tarif et maintient le nombre de passage à 4.

Renouvellement du conseil des Jeunes : dispositions

Voilà 2 ans que le conseil des jeunes est en place. Les élections pour le renouvellement auront lieu le samedi 11 mars 2023 à la mairie, de 10h00 à 16h00. Les candidats devront avoir entre 9 et 15 ans. Le conseil est composé de 9 titulaires et 3 suppléants. Les électeurs devront avoir entre 7 et 17 ans (de CE1 à la terminale) pour pouvoir voter. Les candidatures devront être déposées avant le 17 février 2023 en mairie.

Divers :

- Proposition de nom pour l'école : à la demande du conseil des jeunes et après débat en commission scolaire, une liste de 4 noms a été retenue et sera soumis à un vote selon des modalités restant à définir.

- Cuisine logement de la Poste : après consultation de la commission bâtiment, il a été décidé d'investir dans l'aménagement d'une cuisine intégrée suite à l'arrivée d'un nouveau locataire. La cuisine a été achetée à WM88 pour le prix de 5.423 € TTC. Le locataire a pris en charge l'installation. De ce fait, il lui a été proposé 2 mois de loyer gratuit. Le conseil entérine cette décision.

- Ukraine : La commune de Bazoilles sur Meuse en collaboration avec la commune de Liffol-le Grand, Familles Rurales Bazoilles et l'amicale des sapeurs-pompiers de Liffol relance une nouvelle collecte solidaire pour l'Ukraine. Un flyer a été diffusé. Une opération chariot sera réalisée les 3 et 4 février au U Express de Liffol. Des dons financiers peuvent être reçus à l'ordre de Familles Rurales Bazoilles ou l'Amicale des Pompiers de Liffol.

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 17 janvier 2023.

 
Le Maire,
Bruno ORY